



Initiative populaire fédérale «Oui à l'interdiction d'importer du foie gras (initiative foie gras)»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976
sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale
sur la vérification des listes de signatures déposées le 28 décembre 2023
à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Oui à l'interdiction d'importer
du foie gras (initiative foie gras)»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Oui à l'interdiction d'importer du foie gras (initiative foie gras)» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 103 243 signatures déposées, 102 478 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: Comité d'initiative Stopfleber-Initiative, Alliance Animale Suisse, Kantonsstrasse 29, 7205 Zizers.

13 février 2024

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération, Viktor Rossi

¹ RS 161.1

² FF 2022 1572

Initiative populaire fédérale «Oui à l'interdiction d'importer du foie gras (initiative foie gras)»

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	11 282	86
Berne	15 347	28
Lucerne	1 516	375
Uri	59	0
Schwyz	581	3
Obwald	53	0
Nidwald	119	0
Glaris	177	0
Zoug	695	0
Fribourg	8 058	7
Soleure	1 364	3
Bâle-Ville	1 949	0
Bâle-Campagne	1 547	8
Schaffhouse	1 782	1
Appenzell Rhodes-Ext.	172	2
Appenzell Rhodes-Int.	25	0
Saint-Gall	1 913	32
Grisons	980	22
Argovie	2 093	29
Thurgovie	1 345	0
Tessin	2 281	19
Vaud	27 391	80
Valais	3 232	16
Neuchâtel	5 360	6
Genève	12 429	42
Jura	728	6
Suisse	102 478	765